

# Le Contrat Multiservices (CMS)

La Fédération des Chasseurs du Calvados propose à ses adhérents un partenariat en faveur de l'aménagement des territoires de chasse et de la gestion des différentes espèces de gibier.

Le contrat multiservices (CMS) donne accès :

- aux subventions en faveur de la gestion des espèces et de l'aménagement des territoires
- à une assurance "Organisateur de chasse"
- en option, à un service garderie

## 1 Subventions : Petit gibier



### Repeuplement Faisan

Subvention jusqu'à 100% du prix des oiseaux réintroduits en fonction des actions menées (régulation des prédateurs, agrainage et aménagement du territoire) pour les territoires en convention triennale repeuplement faisans - 45 oiseaux / 100 ha, dans la limite de 150 oiseaux par saison.



### Reconstitution de population perdrix

- Obligation de réguler efficacement les prédateurs (renards et corneilles) et de mettre en place 5 agrainoirs / 100 ha
- Subvention à hauteur de 50% du prix des oiseaux réintroduits sur les territoires adhérents retenus dans la limite de 45 oiseaux / 100 ha.

2

## Subventions : Aménagement du territoire



### Couvert mellifère



- Fourniture de semences (1 ha par exploitation)  
Mélanges à base de trèfles, de sarrasin, de vesce, sainfoin..., à planter

au printemps ou à l'automne et à laisser au minimum 2 ans.



### Culture à gibier

- Fourniture de semences dans la limite : 3 % de la superficie déclarée  
Mélange destiné aux espèces de petit gibier à base de millet, moha, sorgho, vesce et sarrasin.



### Plantation sous pylones

- Fourniture de plants par la FDC14  
Convention avec RTE et FDC14 pour une durée de 6 ans - Entretien annuel à assurer.



### Implantation de miscanthus

- Bandes d'une largeur de 6 à 9 m en zone de plaine subventionnées à hauteur de 1500 € / ha.

# Contrat Multiservices







### Bandes de rupture d'assolement

- Limite : 3 % de la superficie déclarée
- Subvention : 250 € / ha (maïs grain, tournesol, fétuque-dactyle).



### Volières anglaises

Subvention pour la construction de volières (500 € les 1000 m<sup>2</sup>) et de parquets de pré-lâchers (25 € l'unité).



### Barres d'effarouchement

La FDC14 met gratuitement à disposition des CUMA ou d'agriculteurs individuels, des barres d'effarouchement, indispensables lors des fauches et de la destruction des couverts hivernaux.



### Miradors de battue

Afin d'améliorer les conditions de sécurité, la FDC14 subventionne les miradors à hauteur de 30 € par mirador construit, dans la limite de 300 € par territoire / an.



3

## Assurance Organisateur de chasse

L'adhérent bénéficie d'une assurance responsabilité civile « **organisateur de chasse** ».

L'assuré est le souscripteur du contrat, qu'il soit groupement de chasseurs ou détenteur de droit de chasse individuel, le président dudit groupement et chacun de ses membres, lorsqu'ils agissent pour le compte de celui-ci.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber en raison des dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives, causés à autrui.

4

## Option Service Garderie

L'**option Service Garderie** prévoit :

- la surveillance du territoire avec 4 passages par saison d'un agent assermenté
- des conseils sur les règles de sécurité aux responsables de battues
- mise en place d'un numéro d'appel dédié
- une facturation demi-tarif pour les interventions urgentes dans la limite de 3 par contrat.



## Tarifs

Droit fixe : .....	100 €
Droit à l'hectare : .....	0.33 €/ha
Adhésion territoriale * : .....	10 €
*si pas de plan de chasse grand gibier ou plan de gestion lièvre, perdrix	
Supplément Option Service Garderie :	
Cotisation : .....	150 €
Droit à l'hectare : .....	0.50 €/ha

## Modalités

Les subventions seront versées uniquement aux adhérents ayant souscrit et réglé un contrat multiservices pour la saison en cours, après contrôle du service technique.

Les demandes de subventions particulières seront établies sur dossier en collaboration avec le technicien de secteur.

Le contrat multiservices est renouvelable par tacite reconduction mais les demandes de subventions sont à renouveler chaque année, accompagnées du règlement de l'appel à cotisation.



41, rue des Compagnons  
14000 CAEN  
02 31 44 24 87  
www.fdc14.com

